AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP14-2-69 891371

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs

N° 101 - Février 1969/3

MONILIA DE L'ABRICOTIER

Les risques d'infection sont très importants cette année en raison de la pluviométrie que nous connaissons depuis plusieurs semaines et du fait de la maturité précoce des germes que nous avons observée, sur fruits momifiés, dès le début du mois de Décembre.

Nous recommandons donc l'exécution d'un traitement très soigné des arbres avant que les bourgeons eient dépassé le stade B. Exécuter ce traitement avec un produit cuprique ; on peut utiliser encore une bouillie à 750 grammes de cuivre métal mais il faudra abaisser ce dosage à 500 grammes dès que la floraison de 20 % des bourgeons aura dépassé le stade A.

Sauf indications complémentaires de la Station d'Avertissements Agricoles, il faudra refaire un traitement après le stade C (50 % des fleurs), après le début de la chute des pétales (stade G.). Ces 2 ème et 3 ème traitements seront réalisés soit avec du Captane, du Zirame, du Thirame, soit avec du soufre dans le cas de vergers infectés par l'Oïdium.

Les traitements seront renouvelés s'ils sont lavés par la pluie. On supprimera immédiatement les bouquets floraux et les brindilles qui seraient "pris" par la maladie.

Le Monilia s'attaque à d'autres espèces fruitières, en particulier le cerisier, le pêcher et le prunier. Des traitements similaires pourront être exécutés.

TEIGNE DE L'OLIVIER

Depuis quelques jours, des galeries sont observées entre les épidermes des feuilles parasitées, les jeunes larves sont actives (observations faites à ce jour dans l'Hérault et les Pyrénées Orientales).

Il convient partout où les mêmes constatations seraient faites, d'exécuter sans tarder un traitement. Les insecticides ayant une action profonde tel le Diméthoate, l'Endothion, le Demeton ..., seront à utiliser pour réduire la génération actuelle et limiter ultérieurement la génération anthophage (qui s'attaque aux fleurs).

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Ces traitements permettent de lutter contre les cochenilles, l'acariose, l'excoriose, l'esca. Généralement, un seul traitement ne suffit pas, il faut le compléter soit par des traitements de printemps ou d'été, soit renouveler les pulvérisations hivernales, plusieurs années de suite.

Phylloxera gallicole, cochenilles et acariose sont justiciables des huiles jaunes pendant le repos de la végétation ou des oléoparathions utilisés peu avant le débourrement.

Excoriose - Utiliser soit des huiles jaunes, soit des colorants nitrés, soit l'arsénite de soude aux doses prescrites par les fabricants.

Esca - L'arsénite de soude employé après la taille combattra cette maladie responsable de l'apoplexie.

Si ces traitements sont réalisés après la taille, attendre un délai de 2 semaines.

L. TROUILLON

P 344

Imprimerie de la Station du Languedoc- Directeur-gérant : L. Bouyx.

Mesures préconisées pour généraliser les précautions à prendre lors de l'utilisation des hormones herbicides et des hormones débroussaillantes en vue d'éviter les dégâts aux cultures voisines.

-=-=-=-=-=-=-

Les mentions suivantes devront être indiquées par les fabricants :

Sur les étiquettes :

(La mention suivante devra être indiquée en caractères très apparents).

Attention, danger pour les cultures voisines. Respectez strictement le mode d'emploi.

Sur les notices :

1°) Cas des hormones herbicides :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc ...), les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc ...).

Il faut donc éviter l'entraînement du produit, en prenant les précautions suivantes :

- Employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épandre plus de 400 litres de bouillie à l'hectare avec une pression inférieure à 4 Kgs et des pastilles à large orifice.
- Préférer le jet plat aux autres formes de jets,
- Régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.
- Ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20 ° à l'ombre et, en aucun cas, au delà d'une température de 25° à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

2°) Cas des hormones débroussaillantes :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc ...), les hormones débroussaillantes risquent de provoquer dans la zone d'application du traitement, des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tabac, légumineuses, etc ...). Il convient donc de ne pas traiter à proximité de ces cultures.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

Tirage du 4 février 1969

CULTURES MARAICHERES

-=-=-=-=-=-

PREPARATION DES TUBERCULES DE POMMES DE TERRE DESTINES A LA PLANTATION

-=-=-=-=-=-

Chaque année, la culture de la pomme de terre primeur prend un peu plus d'extension en Languedoc. Elle constitue, en effet, une tête d'assolement très appréciée. Cette année, pour le seul département de l'Hérault, 300 T environ de tubercules de semence ont été importées de Hollande.

Pour la culture de primeur, on plante généralement des tubercules déjà germés, ce qui permet :

- d'éliminer, à la seule vue des germes, les tubercules des variétés étrangères en mélange,
- d'assurer une plus grande régularité de végétation en éliminant les tubercules dont les germes sont mal constitués, filent ou ne sont pas apparus,
- d'obtenir une plus grande précocité de récolte.

La mise en germination qui précède de 5 à 7 semaines la plantation, s'effectue dans des locaux non spécialisés mais où existent une bonne ventilation, une température supérieure à 10°, une luminosité et une humidité suffisantes.

L'agriculteur a tout intérêt à utiliser des clayettes pour la mise en germination. L'aération et la pénétration de la lumière étant bien meilleures que dans le cas de tubercules conservés sur des planches à même le sol. Par ailleurs, la manutention des tubercules se trouve facilitée et les risques de bris de germes pratiquement nuls. Cette conservation en clayette est d'ailleurs indispensable pour la variété B.A. dont la germination est plus difficile et les germes plus fragiles.

Toujours en ce qui concerne les pommes de terre de semence, nous devons signaler que la majorité des lots de pommes de terre importés, cette année, de Hollande étaient atteints de gale commune. Cette maladie assez bénigne se traduit par des taches superficielles grises à noires, à contour généralement circulaire, anguleux parfois. A de nombreuses reprises, des agriculteurs nous ont porté des tubercules atteints de cette maladie, craignant pour l'avenir de leur culture ou la qualité de la récolte. Nous tenons à rassurer tous les producteurs de pommes de terre qui ont eu de telles semences en précisant que cette altération rugueuse de l'épiderme ne présente aucun danger ni pour la culture ni la récolte à venir.

En effet, il est admis que la gale commune ne se développe que dans des terres très calcaires ou ayant subi une alcalinisation excessive par chaulage ou trop richement fumées.

En général, cette maladie n'évolue pas et ne se perpétue pas dans les terres où sont cultivées les pommes de terre dans notre région et les amendements calcaires ne sont pas justifiés.

En 1968, la Teigne de la pomme de terre a manifesté une activité intense, dans les locaux où sont stockés les tubercules destinés à la semence, à la suite de l'entreposage, comme c'est souvent la coutume, des pommes de terre récoltées et destinées à la consommation familiale des agriculteurs.

Aussi nous recommandons aux agriculteurs de surveiller attentivement leurs plantations et de prendre toutes les mesures voulues pour éviter des manifestations aux champs qui pourraient être importantes cette année (plantation plus profonde, buttage plus important, etc ...). L'éxécution de traitements en cours de végétation peut être envisagée avec un insecticide de synthèse autorisé par la législation (organo phosphoré - D.D.T. - Sevin - etc ...).

Ceci étant plus valable pour les récoltes tardives que pour la production de pommes de terre précoces.

Mouche des semis sur haricots

A l'approche de la période de semis des haricots, nous recommandons aux agriculteurs de ne pas omettre les traitements contre ce ravageur.

La seule désinfection des semences s'étant avérée insuffisante et parfois phytotoxique suivant l'insecticide employé, il est préférable d'effectuer un traitement du sol.

Dans l'attente de connaître les résultats définitifs des essais entrepris par l'I.N.R.A. à MONTFAVET, on pourra utiliser un des insecticides recommandés contre certaines mouches des cultures maraîchères (Diethion, Bromophos, Diazinon, Trichloronate, Dichlofenthion, Carbophénothion, etc ...) soit sous forme de poudre, de pulvérisations ou de granulés suivant le produit utilisé. On effectuera un traitement localisé dans les lignes de semis.

La période de protection à assurer étant de courte durée, la rémanence de ces organo-phosphorés semble suffisante.

UTILISATION DES INSECTICIDES EN CULTURES MARAICHERES

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Nous recommandons aux maraîchers de respecter scrupuleusement la réglementation d'emploi des insecticides en cultures maraîchères. Des infractions à cette réglementation sont parfois observées sans que la protection des cultures en soit d'ailleurs rendue plus efficace. C'est ce qui nous est arrivé de constater soit en serre (radis) soit en plein champ (artichauts) par exemple, où des produits formellement interdits en maraîchage sont utilisés dans certains cas et peuvent constituer un danger pour la santé du consommateur.

L'Inspecteur : P. BERVILLE

CHRESTIAN - LAVY